



FICHE D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse permanente :
.....

Tél. :

Portable :

E-mail :

Adresse de vacances :

Nombre de participants adultes:.....

Nombre de participants de moins de 18 ans (précisez l'âge):.....

Date et heure de la séance:.....

Comment avez-vous connu "Plein Ouest":
(entourez votre réponse)

* Office de tourisme (précisez la commune).....

* Site internet "Plein ouest

* Autre site internet (précisez le site)

* Affiches/ Flyers

* Panneau

* Autre (précisez)

Pensez à vous munir de chaussures fermées (qui ne craignent pas l'eau), et de vêtements de rechange

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Toute réservation ne sera prise en considération qu'après réception d'un acompte de 50 % par personnes.
- Cet acompte ne pourra être remboursé que sur présentation d'un justificatif médical,
- La fiche d'inscription et l'intégralité du règlement (à l'ordre de l'Ecole de Char à Voile) doivent être remis obligatoirement 15 minutes avant le début le début de la séance sous peine d'annulation de la réservation (si des clients sont en attente d'un désistement pour s'inscrire)
- En cas d'annulation de la part de l'Ecole de Char à Voile « Plein Ouest », les montants versés seront intégralement remboursés, sans pour autant donner droit à un versement d'indemnités (notamment en cas d'insuffisance de participants).
- L'annulation de cours pour cause météorologique donnera lieu à un report ou un remboursement de la séance.
- L'Ecole de Char à Voile Plein Ouest décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel.
- L'Ecole de Char à Voile Plein Ouest pourra utiliser les photos ou images prises pendant les stages pour sa propre promotion après accord des responsables légaux pour les mineurs.

« Lu et approuvée »

Date et signature :

REGLEMENT INTERIEUR

Ecole de Char à Voile Plein Ouest

Article 1

Les usagers des activités sont tenus de respecter le matériel mis à leur disposition.

Article 2

Les durées de prestation indiquées sur les propositions d'activité, comprennent la préparation du matériel, les consignes pédagogiques, le roulage, et le rangement du matériel.

Article 3

Le port du casque et de chaussures fermées est obligatoire.

Article 4

Pour l'activité s'adressant aux groupes, les responsables sont tenus de s'identifier, d'être présents pendant la durée de l'activité, et ne pourront prendre part aux activités qu'après autorisation du cadre pédagogique. En outre ils sont tenus d'informer sur tout élément pouvant provoquer ou aggraver un danger potentiel au cours de la séance (problèmes médicaux, indiscipline notoire, ...).

Article 5

Pour des raisons de sécurité, les usagers sont tenus de respecter les consignes données par le cadre pédagogique, et la réglementation de roulage en vigueur dans la localité concernée. En cas d'infraction à la sécurité, le moniteur pourra interrompre la séance sans possibilité de remboursement.

Article 6

Par condition de vent faible, le moniteur accueillera le groupe sur la zone de roulage. Après les premiers enseignements de l'activité, si les conditions de vent n'ont pas évoluées, le moniteur pourra réduire la séance à 1 (une) heure, suivant les intérêts pédagogiques du public concerné. Dans ce cas, La facturation sera proportionnelle au temps de roulage.

Article 8

L'Ecole de Char à Voile n'est pas responsable des effets personnels volés ou égarés au cours de l'activité, n'étant pas le dépositaire de ceux-ci.

Article 9

La consommation d'alcool et la détention de substances interdites par la législation est interdite pendant l'activité et pourra être dénoncée auprès des autorités compétentes.

Article 10

Au sein de l'Ecole de Char à Voile et dans le cadre de ses activités, l'utilisateur s'oblige à une conduite loyale et dans l'intérêt général. Le fair-play, la politesse et le respect des autres sont de rigueur.

ATTESTATION

Je soussigné(e) ,

(nom)

*

(prénom)

(* indiquer le nom du stagiaire si majeur, des parents ou du représentant légal si mineur)

- Autorise le stagiaire précité à participer aux activités de l'Ecole de Char à Voile « Plein Ouest » et en cas d'urgence, à le conduire dans un établissement hospitalier où toute intervention médicale ou chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité.
- Atteste également que le stagiaire précité, ne possède aucune contre-indication à la pratique de l'activité.

Atteste avoir pris connaissance des conditions générales (voir ci-dessus) et du règlement intérieur de l'Ecole de Char à Voile.

Fait à.....Le.....Signature :

Signature du représentant légal

« Lu et approuvée »

Date et signature :